DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260212-2026_02_05-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-huit heures trente heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 14
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11 + 1 pouvoir

Date de convocation : 04/02/2026

Présents : LUCAS Géraldine, Christophe VERGER, Fabien DESPORTES, Hubert HERVIAUX, Sylvain GUESSANT, Christine CRESPEL, Catherine DARTOIS, Michel RUELLAN, Vincent BOUESNARD, Emeline RAFFRAY, Patrick DESPORTES.

Absents : Didier LOPES, Florent GICQUEL, Claudine RAULT (donne procuration a Hubert HERVIAUX).

Secrétaire de séance : Christine CRESPEL

Subvention OGEC 2026 (2026-02-05)

Madame le maire présente le tableau des effectifs de l'école au 1 er janvier 2026 qui est de 66 élèves dont 50 élèves domiciliés à Guitté au sein de l'école sacré cœur répartis comme suit : 19 en classes maternelles et 31 en classes élémentaires. Le montant de la moyenne départementale en maternelle est de 1650 € et pour un élève en élémentaire 570 €.

Après délibération le conseil municipal vote :

Pour : 12
Contre :
Abstention :

Accepte de verser une subvention de 49 020.00€ versé en deux fois.
Détail : 19 * 1650 € = 31 350 € + 31* 570 € = 17 670 €.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR

La secrétaire de séance,
Christine CRESPEL

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR